

DEGREAS'R

DÉGRAISSANT SURFACES ALIMENTAIRES & TERTIAIRES



RÉF 0653



En dilution

76% DES INGRÉDIENTS
SONT D'ORIGINE VÉGÉTALE OU MINÉRALE

I. PROPRIÉTÉS:



DEGREAS'R est certifié selon l'ECOLABEL EUROPEEN, une référence en matière de respect de l'environnement.
Garantissant une sécurité pour les utilisateurs, l'environnement et la santé.

DEGREAS'R est à base d'ingrédients d'origine végétale ou minérale respectant les critères de biodégradabilité de la Commission Européenne pour les produits écologiques. Ce produit n'est pas destiné à un nettoyage industriel.

DEGREAS'R est un dégraissant qui élimine souillures, huiles, graisses, dépôts alimentaires. Il est sans parfum.

DEGREAS'R agit rapidement, même sur des surfaces très encrassées.
Il s'utilise dans l'univers alimentaire, les surfaces en collectivité, crèches, EHPAD, locaux administratifs, hôtels, locaux sociaux, tertiaires,...

Son système de vissage garantit le zéro contact avec le produit.

GLASS'R est une formule concentrée conditionnée en 50 mL destinée à être diluée dans 700 mL d'eau dans un pulvérisateur. Son petit conditionnement permet une réduction de plastique et la capsule est entièrement recyclée et recyclable.



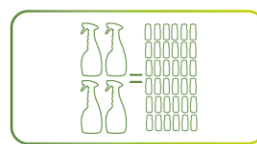
GAIN DE PLASTIQUE

La recharge d'un PAE par les capsules de la gamme des concentrés permet la réduction de plus de 78% de plastique.
De plus, les capsules sont en plastique PE entièrement recyclés.



GAIN D'EMBALLAGE

Nombre d'usage du bidon : Réutilisable 100 fois après remplissage du bidon.
Nombre d'usage du spray : Réutilisable 17 fois après remplissage du bidon.



GAIN DE PLACE EN STOCKAGE

Une recharge de 50mL est au moins 3 fois plus petite qu'un pulvérisateur prêt à l'emploi.
Soit, 3 cartons de 12 recharges (36 recharges au total) correspondent à la place de seulement 4 pulvérisateurs.
(1 palette de recharges équivaut à 12 palettes de pulvérisateurs.)



GAIN DE TRANSPORT

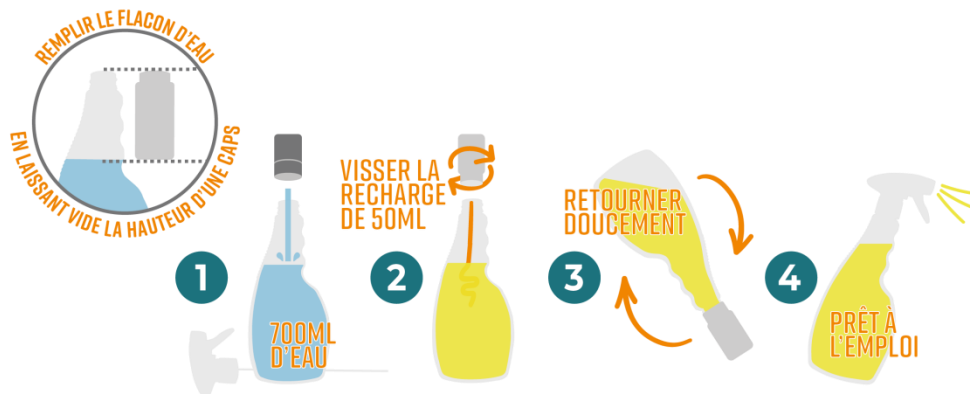
Il est possible de palettiser plus de cartons de recharges dans un camion que de cartons pulvérisateurs prêt à l'emploi : 12 palettes de pulvérisateurs équivalent à 1 palette de recharges.

> Réduction de nos émissions de Co2.

1

2. MODE D'EMPLOI :

Scannez le QRCode de la vidéo explicative :



Ne pas utiliser pur. Appliquer le bon dosage et la température minimale recommandée afin de faire baisser autant que possible la consommation d'énergie et d'eau et de réduire la pollution de l'eau.

1. Prendre votre flacon vide, verser 700 mL d'eau.
2. Visser la recharge de 50 mL sur le flacon.
3. Retourner doucement le flacon avec sa recharge pour la vider et mélanger le produit. Dévisser et retirer la recharge vide.
4. Refermer le flacon avec le pulvérisateur.
5. Prendre une étiquette numéro de lot mise à disposition dans le carton et la coller sur votre pulvérisateur.

Votre produit est prêt à l'emploi !

Pour l'utilisation du produit PAE : se référer à la fiche technique ou étiquette du pulvérisateur.

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide orange
pH 1% :	12.3 +/-1
Densité à 20°C :	1.088 g/cm ³ +/- 0.015
Stockage :	Pour une conservation optimale, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
Contient parmi d'autres composants (règlement (CE N°648/2004)) :	- Moins de 5% : agents de surface non ioniques

4. CONDITIONNEMENTS :

- Carton de 12x50 mL - (Palette de 462 cartons) - Réf.002065392



5. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Attention à bien nettoyer et sécher votre pulvérisateur entre chaque recharge.
Une fois votre produit dilué en Prêt A l'Emploi, vous pouvez conserver ce P.A.E. environ 24 mois.
Formule déposée au centre antipoison européen (N°0653).
N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.
Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr .
Pour une question de sécurité et ne pas réutiliser l'emballage 50 mL vide.
Ne pas mélanger des nettoyants différents. Eviter de respirer le produit pulvérisé.
*Faire un test au préalable sur une partie non visible du support.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.
En dilution : Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires. Pour cette utilisation, rinçage obligatoire. (Arrêté du 08/09/99 et ses amendements).

N° de révision 03-12-2024-V1